



Animer et coordonner un projet de vie sociale et partagée en habitat inclusif



Public cible

Animateur coordinateur habitat inclusif



Prérequis

Aucun



Durée

3 jours (21 heures)



Coût

1 590€ HT

Prise en charge possible par les OPCO et France Travail

Objectifs de la formation

- Identifier le fonctionnement de l'habitat inclusif et son écosystème
- Comprendre les missions d'animation et de coordination et leurs limites
- Traduire le projet de vie sociale et partagée en charte et activités
- Mettre en œuvre le projet de vie sociale et partagée de la phase de préouverture jusqu'à la vie quotidienne dans un habitat inclusif
- Evaluer la pertinence des actions mises en place et les ressources à mobiliser

Méthodes pédagogiques utilisées

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Partages d'expérience
- Ateliers de réflexion en sous-groupe
- Groupes de 10 personnes maximum
- Remise d'un classeur avec outils pédagogiques
- Accès à un espace extranet en ligne
- FAQ et évaluation en fin de formation

Aptitudes développées

- Compréhension des enjeux du projet de vie sociale et partagée dans un projet d'habitat inclusif
- Identification du rôle de l'animation dans l'écosystème de l'habitat inclusif
- Initiation à l'ingénierie partenariale, sociale et financière

Nos prochaines dates de formation

Devis sur demande pour de la formation en intra à partir de 6 personnes

- 16, 17 et 18 octobre 2024 à Mulhouse
- 15, 16 et 17 janvier 2025 à Lille
- 9, 10 et 11 avril 2025 à Paris



Animer et coordonner un projet de vie sociale et partagée en habitat inclusif

Programme de la formation

1^{ère} journée :

- Présentation du **contexte et des enjeux politiques, démographiques et sociétaux** de l'habitat inclusif.
- Identification des caractéristiques de l'habitat inclusif.
- Identification du **cadre législatif** autour de **l'habitat inclusif et ses évolutions contemporaines**.
- Compréhension de la place du **projet de vie sociale et partagée** comme élément central dans l'élaboration des politiques publiques.
- Spécification des modalités de **financement de l'animation de vie sociale et partagée**.



2^{ème} journée :

- Présentation du **contexte d'émergence de la vie sociale et partagée** dans l'habitat intermédiaire collectif.
- Définition du **projet de vie sociale et partagée** et Identification des **critères d'évaluation de l'intensité d'une vie sociale et partagée dans l'habitat inclusif**.
- Cartographie **des missions de l'animation de vie sociale et partagée** et limites de la fonction.
- Méthodologie **d'élaboration de la charte** de vie sociale et partagée (temporalité, acteurs, révision).

3^{ème} journée :

- Traduction du projet de vie sociale et partagée en **activités quotidiennes**.
- Identification des **partenaires de l'animation** et initiation **aux relations et dynamiques partenariales**.
- Initiation à la réalisation d'un **budget financier**, à l'ingénierie de **demande de subvention et à la réalisation de bilans à destination des partenaires financiers**.
- Méthodologie de gestion des **situations complexes** (décès, hospitalisation, non adhésion d'un habitat au projet de vie sociale et partagée...).